Le député LREM Aurélien Taché sanctionné pour absentéisme

03/05/2019 à 17h46

Le député LREM du Val-d'Oise se voit reprocher quatre absences hebdomadaires non justifiées de la Commission des Affaires sociales, en avril. Son indemnité parlementaire sera diminuée de 25% pour cette période.

C'est rarissime. Aurélien Taché, le – très clivant – député LREM du Val-d'Oise a vu son indemnité parlementaire diminuer de 25 % en avril. Motif : quatre absences hebdomadaires non justifiées de la Commission des Affaires sociales le mois dernier. Une sanction prise par Richard Ferrand, le président du Perchoir, en application du règlement de l'Assemblée. « C'est vrai que j'ai été très occupé le mois dernier, reconnaît Taché. Mais entre membres de la majorité, j'aurais trouvé normal d'être informé au préalable de cette sanction. »
Aurélien Taché est l'un des représentants de l'aile gauche de La République en marche. Il s'était notamment battu pour que le volet « Asile », de la loi Asile et immigration, portée l'an dernier par Gérard Collomb, le ministre de l'Intérieur, c'est-à-dire l'accueil et intégration des migrants, soit renforcé. Il vient de lancer avec Jean-Pierre Mignard, avocat, soutien d'Emmanuel Macron après avoir été un compagnon de route du Parti socialiste, Hypérion, un laboratoire d'idées qui veut faire vivre la « gauche démocrate » au sein de la

majorité.

Le député du Val-d'Oise a également créé une polémique en comparant le mois dernier « une jeune fille de douze ans qui porterait le voile » et « une jeune fille qui mettrait un serre-tête ». Le député a dû présenter ses excuses après la condamnation de ses propos par les cadres de LREM et un recadrage immédiat par Marlène Schiappa, la secrétaire d'Etat en charge de l'égalité Femmes-Hommes.

www.leparisien.fr